
Adresse de la société populaire de Commune-Affranchie, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Commune-Affranchie, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 411;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14261_t1_0411_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

fortune, que craint et méprise le républicain; mais elle est jalouse de la plus belle et de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (1).

L'ORATEUR : Citoyens,

La section dont le patriotisme a toujours été sans nuage, l'amour de la liberté et de l'égalité ardent et pur, la haine pour les tyrans fortement prononcée, cette section qui a déjà fourni tant de braves citoyens à la défense de la patrie, vient de saisir avec transport et reconnaissance le projet d'équiper et d'armer un cavalier pour combattre cette horde criminelle qui préfère le rôle infamant d'esclaves assassins au titre auguste d'hommes libres.

Citoyens représentans, voilà ce guerrier aujourd'hui soldat de la liberté, bientôt héros; il a juré de poursuivre jusqu'à la mort les brigands qui voudraient nous dégrader; il a juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang l'unité, l'indivisibilité de la République.

Agréez donc, Citoyens représentans, ce nouvel hommage qu'offre à la patrie la section du Panthéon français; ce n'est pas à la vérité l'offre de la richesse; mais si elle est pauvre des biens corrompteurs de la fortune que craint et méprise le républicain elle est riche et jalouse (et c'est sa devise) de la plus belle, de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (2).

(Applaudi)

Mention honorable, insertion au bulletin.

48

Le vérificateur général des assignats annonce qu'il fera brûlé le présent jour, au local des ci-devant Capucines, la somme de 17 millions en assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2111.000.000 millions déjà brûlés, forment un total de 2.128.000.000 millions.

Renvoyé aux comités des assignats et monnoies, et des finances (3).

49

La société populaire de Commune-Affranchie félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle a consacré le principe de l'immortalité de l'ame; c'est ainsi, lui dit-elle, qu'en préservant le peuple Français de l'immoralité sociale dans laquelle les Hébert, les Danton, les Chaumette voulaient le plonger, vous l'avez sauvé de l'abyme effrayant, de l'horrible

(1) P.V., XXXIX, 99. Bⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl¹); J. Perlet, n° 624; C. Univ., 21 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622; C. Eg., n° 659; Audit. nat., n° 623.

(2) C 306, pl. 1162, p. 23, daté du 19 prair. et signé : DELALAIN, CORDIER, LARDY, COUSIN, MORLET.

(3) P.V., XXXIX, 99. Bⁿ, 24 prair.; J. Mont., n° 43; J. Fr., n° 627; Audit nat., n° 628; J. Perlet, n° 631; J. S.-Culottes, n° 485.

chaos où le crime et l'innocence, où Brutus et Néron étoient également placés... La lecture, dans notre société, du sublime rapport de votre comité de salut public sur les fêtes nationales a achevé de détruire tous les préjugés de l'erreur, du charlatanisme et de la superstition; une joie pure et universelle, qui n'étoit point celle des prêtres, s'est fait apercevoir sur tous les visages; des cris mille fois répétés de *vive la République! vive la Convention! louanges à l'Eternel!* ont retenti jusqu'aux voutes sacrées du temple de la nature, et, dans un saint enthousiasme, la société en a consacré la mémoire à tous les siècles par une impression de 20.000 exemplaires, que ni la force du temps, ni les ruses de l'imposture, ni l'abyme du mensonge ne pourront effacer... Continuez, braves montagnards, à diriger d'une main ferme et habile le vaisseau de la République au port de la félicité; n'ayez toujours pour boussole que la vertu et la force du Peuple français, vous surmonterez tous les écueils. Pour nous qui, depuis l'aurore de la liberté, n'avons cessé de combattre ouvertement tous les ennemis de la République, croyez que nous ne nous démentirons pas un instant, que tous nos efforts tendront à assurer et à affermir vos succès, et que si jamais des traîtres ou des fripons s'insinuoient parmi nous, ils y passeroient comme le serpent sur un rocher aride, c'est-à-dire, sans y laisser d'autre vestige que celui de leur anéantissement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

50

Les administrateurs du département de l'Indre félicitent également la Convention nationale du décret par lequel elle a annoncé à l'univers entier que le Peuple français reconnoît un Etre-Suprême. Il est impossible, disent-ils, de méconnoître l'existence d'un dieu, protecteur de la vertu, en jetant les yeux sur les dangers dont il vient de préserver la France, en dérochant le législateur au fer de l'assassin.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l.; 13 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Cette acclamation universelle qui s'élève de tous les points de la République quand vous proclamez solennellement le culte de l'Etre Suprême, vous est une preuve de l'horreur qu'avait inspirée la secte impie dont vous avez livré les chefs à la vengeance de la loi. L'existence d'un dieu protecteur de la vertu pouvait-elle être méconnue. Quel est l'incrédule qui ne lui rendrait hommage à la vue du danger imminent dont il vient de préserver la France en dérochant le législateur au fer de l'assassin, il assure le salut d'un grand peuple, sa main puissante continuera d'écarter de chacun de vous les complots des méchants. Elle vous con-

(1) P.V., XXXIX, 100. Bⁿ, 29 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622.

(2) P.V., XXXIX, 101.

(3) C 305, pl. 1149, p. 11.